AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE
Saint-Flour COMMUNAUTÉ

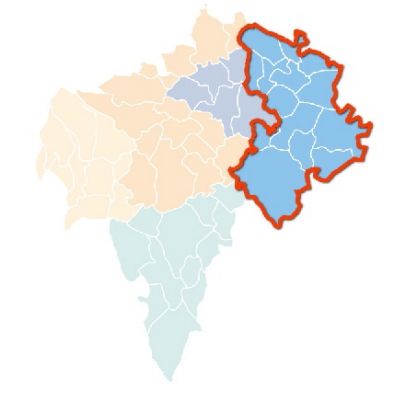

Plan de secteur Est

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3.1.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Ruynes-en-Margeride - Planche Sud

Juillet 2024
Echelle 1:5 500

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

ECTARE
CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

- Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- Ub - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes
- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ut - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Uyf - Secteur de la zone urbaine Uy à vocation d'activités forestières
- 1AUc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUe - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- 2AUt - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités touristiques et de loisirs
- 1AUy - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- 1AUyf - Secteur de la zone à urbaniser 1AUy à vocation d'activités forestières
- 2AUy - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques
- A - Zone agricole
- Ali - Zone agricole soumise à la loi Littoral
- Ayli - Secteur de la zone agricole soumis à la loi Littoral à vocation d'activités économiques isolées
- N - Zone naturelle et forestière
- Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nli - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral
- Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral
- NLli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités de loisirs
- Ntli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités touristiques
- Neol - Zone naturelle à vocation de parc éolien

Prescriptions particulières

- Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- Trame bocagère à préserver (articles L.151-19 et L. 151-23 du CU)
- Bosquets à préserver (articles L.151-19 et L.151-23 du CU)
- Bande littorale de 100 mètres (article L.121-16 du CU)
- Espaces boisés classés identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- ★ Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

- Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- Périmètre de réciprocité

0 200 400 m
PONT DE MONGON
COUDERC DE MONGON
BEAULIEU-BAS
LES FOURCHES
LA PLENNE
NLli
L'EGLISE
BOURLIETE
BOURLIETTE
LA TUILE
SAGNE-GOURGE
LES RIAUS
VIRNANSOU
CROIX DE LA GARDE
DU FOIRAIL
1AUy
Uy
LE BOURG NORD
Ub
Uc
1AUc
Ue
RUYNES-EN-MARGERIDE
LA FERME
LE BOURG
LES ADRETS
LES PARROTS
LESPARROTS
Ut
2AUc
CASSOUNEYRE
LA SAGNE
LES PLANCHETTES
COTE DU CHATEAU
COTE DU CHATEAU-EST
LE MOULIN DE RUYNES
LES FAJOLES
LE BAURE
LA BAOURE
Nli
LE PARADIS
BUGE DE SAGUT
LE PIC
LA COSTE
BARREIRE
LES STUELS
COMBE LOUBEYRE
Uy
LE ROUNGIER
LE POUGET
Ua
LES COMBETTES
LES BUGES
LE CHARRAU
ANCIENNE GARE DE RUYNES-EN-MARGERIDE
COMBECHALDE
BATALIOU
LAPRADE-HAUTE
LA PRADE-HAUTE
LA MATINADE
LES GOURGEASSES
L'ADRET
DOURAZADE
LE CROS
Uav
Ali
LA FOUON
BARAQUE DE LA PLAINE
SARRABIE
LA PAGUE
COMBEGAZELLE
LES FOUILLARADES
LA CHIAT
LA GRIFFE
GARABIT
Ntli
LES RIVES GRANDES
LACHIAT
BEAUREGARD
LES MARTRES
LES GRAVES
SIGNALAUZE
SIGNALEAUSE
SIGNALEAUSE
BOIS GRAND
LIGONES
LE LIGONES
LE LIGONAIS
LAPRADE
LA PRADE BASSE
CHAMP DEL BES
LAPRADE-BASSE
GIDOUR
LES LATTES
BATIFOL
BOS DE MADRIERE
LES TRAVES
CHASSANIETE
CHAMP GRAND
LE GUERLY
GUERLY
MOULIN DU PRAT BAS
LE MOULIN DE GUELIT
MOULIN DE GUELIT
LES COMBELES
COMBE LONGUE
LES MOLÈDES
LES MOLEDES
COMPE LANGUE
LES BARRADES
BARAQUE
LES BRUCHAS
MONT REDON
PALAIS
SAGNIO
SOUTIRONE
LE PLAN DE TRUYERE
RAZAS DE BONETTE
PLONAS
Np
LA BARAQUE
RIBEYRE
MAZAIRAC
CHARBONIE
CROZET
CHAMP GRAND-NORD
MADRIERE
MADRIERES
BRELI
LES SAGNES
LACHAN
PRAT-LONG
LA CHASSAGNE
ESPIRAL
CHAULIAGUET
CHAMP DARRIE
OBIOLES
LE ROUX
ROUX
VEDRINE
MEYNIAL
LE MEYNIAL
BREUILS
TREMOUL
COMBETTE
LE PEUCH
LERMANDET
COTE CHAUDE
ENCAILLOU
CHAMP GRAND
LA BESSEYRE DES FABRES
LA BESSEYRE-DES-FABRES
LA BESSEYRE DES FABRES-SUD
LAMOUTEIRE
ISSE
SAINT-SOL
CHAMP DE LA FONT-EST
TRAVERS
CHIROL
SEDAR
PALOUVIER
PESSOLEYRE
FRAISSINOUX
N
A
CHAZAL
GOUDEBERT
ARCHO
LA PRADE
CHALINE
CHAUMETTE
LA BOURBOUSE
LA FRIDIERE
PUECH USCLAT
PESSOL
DARRIAR-NORD
DARRIAR
SALUS
LES LANDES
LAZUR
LES ROCHES
LE MOULIN DE LA ROCHE
PESSOL-SUD
MOULIN DE RUYNES
DOURRAJA
LE COURTIOL
LA CHAUMETTE
LE COLOMBIER
TROUSSELIER
FONTENILLE
ADRETS
PUECH
LATOUR
LE MORLE
CHAMBERTE
LA COUSTETE
PAIROSANGO ET LASANIOLE
PUECH DEL FAU
LESPLOS
PAFORNIER
LA BRUGERE
LARIBEIRE
LA GRANGE
RIBEYRE ET RADAL